

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIERACHE  
DU 12 AVRIL 2023**

Date de convocation : Mardi 4 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 13

**Présents avec voix délibératives :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Hugues COCHET, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, Mme Katie LEFEVRE, M. Vincent LAMOUREUX, M. Michel LANDERIEUX, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Étaient représentés :** M. Mathieu CANON par M. Bernard GREHANT, M. Jean-Luc EGRET par Mme Marie-Claire FORTIN, Mme Christelle MAES par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAIN par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Excusés avec voix délibératives :** M. Patrick FEUILLET, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Jean-François PAGNON.

**Présents :** Mme Estelle CALLAY, Mme Lucile DEVIN, Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET, Mme Isabelle ITTELET et Mme Murielle MOREL.

**Absents excusés :** Mme Marie-Françoise BERTRAND, M. Xavier BERTRAND, M. Xavier BOULANDE, Mme Marinella BRANQUART, M. Jean-Louis BRICOUT, M. Sébastien CARTON, Mme Isabelle CHRETIEN, Mme Michèle DEGARDIN, M. Maurice DEMAUX, Mme Marie DETERME, M. Eric DONNAY, M. François-Xavier FAVAUDON, M. Nicolas FRICOTEUX, M. Willy HUYGHE, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Daniel LEGRAND, M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-François MARLOT, M. Benoît READY, Mme Véronique TRAMUT, Mme Odile VALLIET et M. Guy WAUTHIER.

**Secrétaire de séance :** M. Michel LANDERIEUX.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical peut débuter. Le Président remercie les membres présents et la commune de Monceau-sur-Oise pour la mise à disposition de la salle et son accueil.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 9 février 2023 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Proposition d'ajout d'une délibération :

- Autoriser le Président du PETR du Pays de Thiérache à signer avec les Petites Villes de Demain du territoire les conventions d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables du Président ;
- Bilan des cessions et acquisitions 2022 ;
- Approbation du Compte Administratif 2022 ;
- Approbation du Compte de Gestion 2022 ;
- Affectation des résultats ;

- Validation du montant de la cotisation statutaire 2023 ;
- Vote du Budget Primitif 2023 ;
- Validation de la convention annuelle de partenariat avec les Communautés de communes relative à l'animation des politiques du PETR et du programme d'actions 2023 ;
- Mise en œuvre du Programme LEADER 2023/2027 : présentation et validation de la composition du Comité de Programmation ;
- Animation du programme LEADER 2023/2027 – année 2023 : sollicitation de la participation financière de l'Union Européenne ;
- Présentation du rapport d'activités 2022 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ;
- Validation du Budget Primitif 2023 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ;
- Approbation de la convention d'objectif 2023 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ;
- Convention de partenariat avec la FREDON et la Fédération Départementale des Chasseurs 02 pour le déploiement du dispositif de lutte contre les rongeurs aquatiques ;
- Approbation de la convention d'objectifs 2023 avec le Conseil de développement ;
- Reconduction du dispositif « Plantons le décor » ;
- Questions diverses.

#### COMMUNICATIONS PREALABLES DU PRESIDENT

##### **AMI régional pour la création d'une cité de la bière**

La Région Hauts-de-France a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des territoires pour la création d'une Cité de la bière. Le territoire de la Sambre Avesnois, via son office de tourisme, a décidé de répondre à cet AMI et propose à la Thiérache d'être identifié comme un territoire partenaire du projet (sans engagement financier) au titre de la coopération engagée entre les 2 territoires.

##### **Candidature LEADER 2023/2027 : Soumise à la décision des élus régionaux le 13/04 prochain (avec un avis technique favorable), suites à prévoir**

Visioconférence avec les services de la Région le 14/04 prochain.

L'objectif est de signer la convention de mise en œuvre du programme Leader avant le 31/08/2023, cela suppose l'installation du 1<sup>er</sup> comité de programmation dans cette intervalle.

##### **Participation au salon de l'habitat à Vervins et à « Printemps en fête »**

Le service Habitat a participé au salon de l'habitat organisé par la Ville de Vervins et le Pôle Alimentation à la journée « Printemps en fête » organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne à Haution, au siège de l'exploitation du Jardin Roy.

##### **Poursuite de l'élaboration du SCoT-AEC**

Organisation d'ateliers au sein de chaque Communauté de communes dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et la définition des enjeux pour le territoire, réunion du COPIL le 20/04 prochain et une réunion de concertation avec l'ensemble des maires du territoire le 11/05 prochain à Fontaine les Vervins.

##### **Actions réalisées dans le cadre du Plan Alimentaire**

Participation à la semaine de l'alimentation organisée par le collège de La Capelle, réalisation de pesées au sein de l'hôpital de Guise dans le cadre du REGAL.

##### **Rencontre à venir avec le bureau du CODEV : le 17 avril**

**BILAN 2020 DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS**

Conformément aux dispositions de l'article L.2313-1 alinéa 8 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant de la publicité des budgets et des comptes et issues de la loi n°95-127 du 8 février 1995, le Comité syndical du PETR du Pays de Thiérache doit se prononcer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées au cours de l'année 2022.

Monsieur le Président indique qu'au titre de l'exercice 2022, ce bilan ne fait apparaître aucune cession. En revanche, le Pays de Thiérache a fait les acquisitions suivantes :

- Logiciel pour le service habitat
- Mobilier de bureau
- Matériels informatiques

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le bilan 2022 des acquisitions et des cessions tel que présenté par Monsieur le Président et précisé que la présente délibération et le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles de l'année 2022 seront annexés au compte administratif 2022 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache.*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	1 387 607,42 €	1 118 803,80 €	53 914,23 €	60 445,46 €	1 441 521,65 €	1 179 249,26 €
Résultat de l'exercice	268 803,62 €			6 531,23 €	262 272,39 €	
Report exercice antérieur		346 956,90 €		206 025,47 €		552 982,37 €
Résultat de clôture		78 153,28 €		212 556,70 €		290 709,98 €
Reste à réaliser			0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats définitifs		78 153,28 €		212 556,70 €		290 709,98 €

Le président en exercice est invité à quitter la salle afin que l'assemblée puisse procéder au vote. Monsieur Jean-Pierre PREVOT, doyen d'âge, sollicite de l'assemblée les observations éventuelles. Le compte administratif 2022 est soumis au vote.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le compte administratif 2022 dont les résultats de clôture sont les suivants :*

- *Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement : Excédent de 78 153,28 €*
- *Résultat de l'exercice de la section d'investissement : Excédent de 212 556,70 €*

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modifications qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est constaté une discordance entre les résultats du Compte Administratif 2022 et les résultats du Compte de Gestion 2022.

La différence s'explique par des restes à réaliser mal comptabilisés en 2018 en investissement à hauteur de 22 893,05 €. Le résultat du Compte de Gestion pour la section d'investissement s'élève à + 235 449,75 €.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 et qui présente les résultats suivants :*

- section d'investissement : + 235 449,75 €
- section de fonctionnement : + 78 153,28 €

*par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

### AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2023

- Résultat de fonctionnement cumulé de N-1 :	+ 78 153,28 €
- Résultat d'investissement cumulé de N-1 :	+ 235 449,75 €
Restes à réaliser en investissement :	
- Dépenses (RAR 2018 non comptabilisés dans l'affectation des résultats à reporter)	0,00 €
- Recettes	0,00 €
- Solde	0,00 €
- Affectation au compte 001 solde d'exécution Investissement reporté	+ 235 449,75 €
- Affectation au compte 002 report de l'excédent de fonctionnement	+ 78 153,28 €

Suite à des restes à réaliser mal comptabilisés en 2018, il convient de corriger le montant des résultats de la section d'investissement en lui ajoutant la somme de 22 893,05 €.

Au résultat constaté sur le Compte Administratif 2022 pour la section d'investissement de 212 556,70, la somme de 22 893,05 € doit être ajoutée, soit un total de 235 449,75 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a décidé d'affecter au Budget Primitif 2023 le résultat de l'exercice 2022 comme présenté ci-dessus.

### COTISATIONS STATUTAIRES 2023

Monsieur le Président rappelle que l'article 15 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache prévoit que la contribution des Communautés de communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache est calculée au prorata du nombre d'habitants et invite le Comité syndical à fixer le montant de cette contribution, chaque année.

Une réunion de travail, en présence des Présidents des 4 Communautés de communes du Pays, s'est tenue le 17 mars pour définir, sur la base du programme d'actions du PETR et de l'office de tourisme, le montant de la cotisation statutaire au titre de l'année 2023, avec un impératif : limiter les augmentations financières pour les Communautés de communes.

Après débats et échanges, il est proposé de fixer le montant de la cotisation statutaire pour 2023 à 8,20 € par habitant, décomposé comme suit :

- 3,28 € pour les frais de structure : ce montant ne permet pas de couvrir le coût des frais de structure. Il est entendu que celui-ci sera assuré par l'utilisation de l'excédent en fonctionnement
- 4,92 € pour le financement de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a fixé le montant de la cotisation statutaire à 8,20 € par habitant pour l'année 2023 et autorisé le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le recouvrement des cotisations.

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

#### Section de Fonctionnement

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
011 – Charges à caractère général	271 769,49 €	002- Résultat de fonctionnement reporté	78 153,28 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	691 699,00 €	013 - Atténuation de charges	19 280,00 €
014 – Atténuation de produits	25 492,50 €	70 - Produits des services, du domaine, ventes diverses	0,00 €
022 – Dépenses imprévues	0,00 €	73 - Impôts et taxes	24 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	74 – Dons, subventions et participations	1 415 435,16 €
042 – Opérations d'ordre de transfert	22 001,30 €	<b>TOTAL BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 536 868,44 €</b>
65 – Autres charges de gestion courante	396 829,79 €		
66 – Charges financières	6 000,00 €		
67 – Charges exceptionnelles	120 145,00 €		
<b>TOTAL BUDGET – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 536 868,44 €</b>		

## Section d'Investissement

DEPENSES	BP 2023
020 - Dépenses imprévues	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 500,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	70 000,00 €
203 - Frais d'études et de recherche	50 000,00 €
21 - Autres immobilisations financières	183 772,92 €
- Logiciels	5 000,00 €
- Agencement de Bureau	11 272,32 €
- Equipement informatique et standard	15 000,00 €
- Equipement REGAL	10 000,00 €
- Equipement et outillage technique - Service habitat	2 500,00 €
- Installations générales, agencements, aménagements	30 000,00 €
- Service mobilité - dispositifs expérimentaux	5 000,00 €
- Equipements des usages de recherches (EV3 & Val de Sarre)	45 000,00 €
- Actes de véhicules de service	40 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières (caution 275)	0,00 €
<b>TOTAL BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>304 272,92 €</b>

RECETTES	BP 2023
001 - Solde d'exécution reporté	295 449,75 €
001 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	21 351,26 €
10 - Dotations, fonds divers	10 533,87 €
13 - Subventions d'investissement	36 928,00 €
<b>TOTAL BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>304 272,92 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé et voté le Budget Principal 2023 établi comme suit :

- En section de Fonctionnement : 1 536 868,44 €
- En section d'Investissement : 304 272,92 €

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2023 DU PETR

Chaque année, le PETR du Pays de Thiérache et les quatre Communautés de communes qui le composent proposent de définir les conditions de leur partenariat dans le cadre d'une convention particulière, détaillant le programme d'animation et d'actions du Pôle au titre de l'année 2023.

Le coût prévisionnel du programme d'actions et de sa mise en œuvre s'élève à 898 436 € TTC, décomposé comme suit :

- ➔ Des frais d'animation à hauteur de 469 800 € TTC pour lesquels des subventions sont sollicitées à hauteur de 204 508 €, le solde restant à la charge du PETR à hauteur de 265 292 € ;
- ➔ La mise en œuvre du plan d'actions dont le coût est estimé à 428 636 € TTC et pour lequel des subventions sont attendues à hauteur de 282 280 €, le solde restant à la charge du PETR à hauteur de 146 356 €.

Le reste à charge du PETR est estimé à 411 648 € dont 150 259 € pris sur les fonds propres du Pays et 261 209 € à répartir entre les 4 Communautés de communes selon la clé de répartition financière habituelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le partenariat avec les 4 Communautés de communes relatif à l'animation des politiques menées par le Pôle dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'habitat, l'économie, le tourisme, la mobilité et l'environnement ainsi que le programme d'actions 2023 tel que présenté ci-dessus ; validé le plan d'actions 2023 tel que présenté ci-avant ; approuvé le

projet de convention relative à l'animation des politiques et au programme d'actions 2023 tel qu'annexé à la présente délibération ; solicitée la participation financière de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil régional des Hauts-de-France et des 4 Communautés de communes du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache ; autorisé le Président à signer les conventions avec les 4 Communautés de communes ainsi que d'éventuels avenants et précisé que les crédits nécessaires au programme d'actions et à l'animation des politiques du Pays sont inscrits au budget 2023, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

**MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2023/2027**  
**COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL DE THIERACHE**

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui vise à soutenir financièrement des porteurs de projets publics et privés, dans le but de faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activités et de vie. Ce programme est financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En 2022, le PETR du Pays de Thiérache a répondu à l'appel à candidatures lancé par la Région Hauts-de-France, organisme intermédiaire pour la gestion du FEADER, dont la mesure LEADER : en déposant un dossier de candidature pour la période 2023-27, **le PETR se positionne pour la troisième fois consécutive à reconduire un programme LEADER en Pays de Thiérache et ainsi accompagner financièrement des projets expérimentaux en zone rurale.**

Depuis plus de dix ans, le PETR du Pays de Thiérache est la structure juridique porteuse du programme LEADER ainsi que du Groupe d'Action Locale (GAL), groupe de partenaires publics et privés qui met en œuvre le dispositif au local. Pour la période 2023-27, le GAL est composé de 40 membres, répartis en deux collèges :

- **Collège privé** : 10 titulaires et 10 suppléants, issus des structures socio-économiques les plus représentatives du territoire et de la stratégie locale de développement ;
- **Collège public** : 10 titulaires et 10 suppléants élus et représentants de chaque Communauté de communes membre du PETR.

COLLEGE PUBLIC				COLLEGE PRIVE			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Océane CAUBRYE	Présidente du PETR du Pays de Thiérache	Fabrice DUBOIS	Vice-présidente du PETR du Pays de Thiérache	Yves NORROT	Directeur, Ferme de Sauglano	Gabriele MATTEI	Directrice, Château de Odeux
Nicolas LANDREUX	Vice-président du PETR du Pays de Thiérache	Jean-François PERROCH	Vice-président du PETR du Pays de Thiérache	Isabelle CRECHERS	Géomètre, Cabinet d'Espère	Cyrille MUYATTE	Do, SBI Imagerie
Jean-Paul CHAPELET	Vice-président de la CCTC	Dio DOMINY	Vice-président de la CCTC	Océane SADE	Directrice, TAC TIC Jambes	Cécile LOYENANT	Directrice TACT
Christophe BRES	Vice-présidente de la CCTC	Johny WERY	Vice-président de la CCTC	Fabien CARTIGNY	Directeur, APHAM	Sigismonde BIZEAU	Coordonnateur des politiques éducatives, Les Processus de l'Alène
Jean-Pierre PRÉVOT	Vice-présidente de la CCTSO	Hugues COCHET	Président de la CCTSO	Régis TROOSTAUX	Exploitant agricole	André BOIRONSON	Président, Ferme des Prairies
Caroline LOUBARD	Vice-présidente de la CCTSO	Marie-Océane PORTIN	Vice-présidente de la CCTSO	Françoise GIBIN	Directrice, Atelier Agricole, Américale Thiérache	Jean-Luc VILLAIN	Exploitant agricole
Jean-Jacques THOMAS	Président de la CC28	Dominique VAN ESSENDE	Délégué communal titulaire de la CC28	Stéphane COLLET	Président, ADFE	Ruel BRADY	Gérant, SLP Energie Thiérache
Fabrice FOUILLET	Vice-président de la CC28	Mathieu CAMON	Délégué communal titulaire de la CC28	Océane BOUCCLE	Responsable, Pôle Représentatif, MESA	Nelly-JANIER DUBRY	Présidente, Moulin Lacote
Benoît HEDWIT	Conseiller municipal de Montcaumon	Sébastien ELORE	Délégué communal titulaire de la CCPT	Marika MOREL	Présidente, Conseil Développement	Fabienne ALLEGRE-VERDACHYEN	Présidente, Conseil de Développement
Mélodie LOBBETTE	Vice-présidente de la CCPT	Gilles QUELLE	Vice-président de la CCPT	Dominique PERRIN	Président, Le Département de l'Alène	Sigismonde LIBERT	Directeur, Maison de l'Énergie de la Grande Thiérache

Avec LEADER, l'Union européenne propose donc au GAL de gérer des crédits européens avec pour seul objectif : **soutenir des projets pilotes pour le développement du territoire.**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a précisé que le Président du Groupe d'Action Locale sera désigné lors du premier comité de programmation LEADER ; accepté de déléguer au GAL le pouvoir de délibérer sur le financement des opérations qui lui seront soumises au titre du FEADER, ainsi que sur l'évolution de la composition du comité de programmation et désigné les représentants du GAL tels que présentés lors de la réunion.*

### MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER 2023/2027 ANIMATION 2023 : SOLLICITATION DES FINANCEMENTS FEADER

Le PETR du Pays de Thiérache, structure juridique porteuse du Groupe d'Action Locale depuis 2009, assure les missions d'animation, de gestion administrative et technique, de suivi et d'évaluation du programme LEADER. Il mobilise à cet effet 2 agents à temps plein : un animateur, chargé du pilotage et de la coordination du dispositif à l'échelle du PETR, et un gestionnaire, interlocuteur administratif et financier des porteurs de projets. Cette équipe anime de concert le programme et son comité de programmation, principale instance décisionnelle.

Pour assurer le déploiement du programme LEADER 2023-27 en Thiérache, le coût de l'animation du GAL s'élève, au titre de l'année 2023, à 80 276,12 € HT pour laquelle le PETR du Pays de Thiérache sollicite la participation financière de l'Union Européenne au titre du Programme LEADER à hauteur de 64 220,90 € HT (80%). Le solde est pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache. Les dépenses d'animation et de gestion du GAL sont éligibles à compter de la date de sélection du GAL par l'Autorité de gestion régionale, soit le 13 avril 2023.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé le budget prévisionnel de l'animation du Programme LEADER à partir de la date de sélection du GAL par l'Autorité de gestion régionale et jusqu'au 31/12/23 ; solicité la participation financière de l'Union Européenne au titre du Programme LEADER à hauteur de 80 % du coût de l'animation du GAL, le solde étant pris en charge par le PETR du Pays de Thiérache ; précisé que la participation financière des Communautés de communes sera détaillée dans le cadre de la convention de partenariat 2023/2027 conclue entre le PETR et ses 4 communautés de communes relative à l'animation du programme LEADER ; autorisé le Président à signer la dite convention ainsi que d'éventuels avenants et précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce projet sont inscrits au budget 2023 aux articles et chapitres prévus à cet effet.*

### RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THIERACHE

Conformément au Code du Tourisme, l'office de tourisme établit chaque année son rapport d'activité qu'il soumet aux membres du Comité de direction pour lecture et approbation. Ce document est ensuite présenté au Comité syndical du PETR du Pays de Thiérache.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a pris acte du rapport d'activité 2022 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache tel que présenté en réunion.*



**BUDGET PRIMITIF 2023 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THIERACHE**

Au cours du débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 9 janvier 2023, le Comité de direction a discuté des grandes orientations budgétaires et du plan d'actions de l'office de tourisme au titre de l'année 2023. Il a ensuite été amené à voter le budget primitif au cours de sa séance du 13 mars 2023.

**Section de fonctionnement : 679 205,23 €**

Sens	Chapitre	Nom	Montant
D	011	Charges à caractère général	331 700,00 €
D	012	Charges de personnel et assimilés	319 000,00 €
D	67	Charges exceptionnelles	1 490,00 €
D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 138,09 €
D	65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
D	69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0 €
D	022	Dépenses imprévues	1 500,00 €
D	023	Virement à la section d'investissement	9 367,14 €
R	002	Résultat d'exploitation reporté	115 490,44 €
R	013	Atténuation des charges	2 000,00 €
R	70	Vente de produits, prestations, marchandises	90 000,00 €
R	74	Subventions d'exploitation	446 714,79 €
R	75	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €

**Section d'investissement : 80 478,20 €**

Sens	Chapitre	Nom	Montant
D	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	54 972,97 €
D	20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
D	21	Immobilisations corporelles	20 505,23 €
D	27	Autres immobilisations financières	0 €
R	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €
R	1068	Dotations, fonds divers et réserves	54 972,97 €
R	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 138,09 €
R	021	Virement de la section d'exploitation	9 367,14 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le Budget Primitif 2022 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache comme suit :

- en section fonctionnement : 679 205,23 €,
- en section d'investissement : 80 478,20 €.

**CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIF 2023  
ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET LE PETR DU PAYS DE THIERACHE**

Chaque année, le PETR du Pays de Thiérache et l'office de tourisme fixe les conditions d'exercice de l'activité de l'EPIC dans une convention d'objectifs et de moyens.

Cette convention présente, notamment, le plan d'actions de l'office de tourisme, tel qu'il a été validé par le Comité de direction, rappelle les missions de l'office de tourisme ainsi que son organisation, précise les engagements du PETR et de l'office de tourisme dans le cadre de la subvention d'exploitation versée par le PETR et décrit les modalités de versement de la participation financière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé le projet de convention d'objectifs et de moyens 2023 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache avec le PETR du Pays de Thiérache, tel qu'annexé à la présente délibération et autorisé le Président à signer la convention avec l'office de tourisme du Pays de Thiérache ainsi que d'éventuels avenants.

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FREDON, LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE  
CHASSE DE L'AISNE POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS  
AQUATIQUES**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007 relative au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués, la FREDON Hauts-de-France est chargée notamment de participer à l'organisation de la lutte contre le rat musqué et le ragondin.

La population des rongeurs aquatiques est en croissance depuis plusieurs années sur le territoire de la Thiérache avec pour conséquence des problèmes sanitaires et économiques importants.

Une action de régulation est proposée en partenariat avec la FREDON et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne pour indemniser les piégeurs agréés à hauteur de 1,50 € par prise. Les Communautés de communes ont validé leur participation à ce dispositif en lui allouant un budget maximum de 10 000 € (6 666 prises maxi) réparti comme suit :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 3 500 €
- Communauté de communes des 3 Rivières : 3 500 €
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 1 500 €
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 1 500 €

La participation des Communautés de communes est complétée par un financement régional à hauteur de 0.50 € par la Région Hauts-de-France.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le partenariat avec la FREDON Hauts-de-France et la Fédération des chasseurs de l'Aisne pour participer au déploiement du dispositif de lutte contre les rongeurs aquatiques à l'échelle de la Thiérache ; autorisé le Président à signer la convention de partenariat avec la FREDON Hauts-de-France et la Fédération des chasseurs de l'Aisne ainsi que d'éventuels avenants et précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sont prévus au BP 2023, aux chapitre et article correspondants.

### CONVENTION D'OBJECTIFS 2023 AVEC LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Conformément à l'article 12 de ses statuts, le « PETR et son conseil de développement signent, chaque année, une convention détaillant les modalités de leur partenariat. »

Avec le contexte de sortie de COVID et le renouvellement de l'instance décisionnelle, l'année 2023 se veut pour le conseil de développement une année de transition et de refondation en se fixant les objectifs suivants :

- Donner de la visibilité et de la lisibilité au CODEV afin de (re) mobiliser associations locales et individuels « experts d'usage » de leur domaine ;
- Valoriser la parole des plus jeunes en allant à leur rencontre ;
- Valoriser les initiatives locales pour les faire connaître de l'ensemble des acteurs du Pays ;
- Effectuer une « veille des initiatives inspirantes » en allant à la rencontre des conseils de développement et autres organisations des territoires voisins favorisant le développement local ;
- Continuer de s'impliquer dans le programme LEADER ainsi que les COPIL concernant le PAT, la mobilité organisé par le Pays.

Au cours de sa séance du 16 février 2023, le conseil de développement a arrêté son programme d'actions pour l'année 2023. Celui-ci s'articule comme suit :

- Doter le CODEV d'une charte de communication ;
- Poursuivre le travail des groupes en l'orientant dans une logique « écriture du Scot » ;
- Aller à la rencontre des habitants, des jeunes et des associations de Thiérache notamment en valorisant transports en commun et mobilités douces... ;
- Faire connaître le PETR, le CODEV et le SCOT aux habitants (de tous âges) et organisations du territoire ;
- Organiser sur le territoire des visites, rencontres à destination des membres du conseil, des élus mais aussi d'associations et structures locales voir individus intéressés pour prendre part ;
- Poursuivre l'implication du CODEV dans le programme LEADER.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions 2023, le Conseil de développement sollicite une subvention de 5 000 € auprès du PETR du Pays de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé la convention de partenariat avec le Conseil de développement au titre de l'année 2023 ; validé l'octroi d'une subvention de 5 000 € au conseil de développement pour contribuer à la mise en œuvre de son plan d'actions annuel ; autorisé le Président à signer la convention avec le Conseil de développement ainsi que d'éventuels avenants et précisé que les crédits pour ce projet sont prévus au Budget Primitif 2023, aux chapitre et article correspondants.

#### RECONDUCTION DU DISPOSITIF « PLANTONS LE DECOR »

« Plantons le décor » est une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières d'origine locale mise en place par les Espaces Naturels Régionaux (ENRx) en partenariat avec 27 territoires de la Région Hauts-de-France. Le PETR du Pays de Thiérache est engagé dans ce dispositif depuis 2020. Sont éligibles à celui-ci les particuliers, les collectivités territoriales, les associations ou encore les exploitants agricoles. Plantons le décor offre la possibilité :

de réaliser des projets de plantations, d'aménagement paysager, de trames écologiques, de boisements paysagers, ...

de préserver la biodiversité et l'originalité des paysages de votre territoire en Nord-Pas de Calais

de contribuer au développement durable de votre région

d'avoir une aide en ligne pour concevoir vos projets

d'avoir une information et des conseils de professionnels spécialisés le jour de la livraison des plants et des contacts locaux dans les territoires partenaires.

Considérant le succès croissant du dispositif sur le territoire de la Thiérache, il est proposé de reconduire le partenariat avec les Espaces Naturels Régionaux pour déployer à l'échelle de la Thiérache le dispositif « Plantons le décor ».

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a accepté de renouveler la participation du PETR du Pays de Thiérache au dispositif régional « Plantons le décor » et autorisé le Président à signer l'avenant N°2 à la convention de partenariat avec l'association des Espaces Naturels Régionaux des Hauts-de-France et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.*

#### OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE DES PETITES VILLES DE DEMAIN DE THIERACHE

Lors du comité syndical du 13 avril 2021, les élus du Pays de Thiérache ont approuvé la participation du PETR dans le dispositif « Petites Villes de demain ». A travers ce dispositif, l'Etat et les partenaires s'unissent pour soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. Sept villes de Thiérache ont été retenues au titre de ce dispositif - Guise, Hirson, La capelle, Le Nouvion en Thiérache, Montcornet, Rozoy-sur-Serre et Vervins. Toutes ont engagé le travail de diagnostic du territoire, de définition de périmètre d'intervention et de plan d'actions pour construire leur Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) qui devra être signée par l'Etat et les partenaires du dispositif.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a autorisé le Président à signer les conventions « d'Opérations de Revitalisation Territoriale » avec l'ensemble des collectivités porteuses du dispositif « Petites villes de demain » ainsi que d'éventuels avenants.*

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h45.

**Le Président,**

**Le Secrétaire,**

M. Olivier CAMBRAYE

M. Michel LANDERIEUX

Signature des membres présents

M. Hugues COCHET

M. Patrick DUMON

Mme Adeline DUPONT

Mme Marie-Claire FORTIN

M. Bernard GREHANT

Mme Bernadette HEDIART

M. Vincent LAMOUREUX

Mme Katie LEFEVRE

M. Jean-Pierre PREVOT

M. Jean-Jacques THOMAS

Mme Dominique VAN ELSLANDE

